

LUXEMBOURG SELECTION FUND

Société d'Investissement à Capital Variable
Registered Office: 33A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
Registre de Commerce: Luxembourg B 96.268
(the "**Company**")

Notice to the shareholders of the LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar (the "Sub-Fund") (the "Shareholders")

Luxembourg, on 2 August 2024

*All capitalised terms used herein shall have the same meaning as in the prospectus of the Company (the "**Prospectus**").*

Dear Shareholders,

The board of directors of the Company (the "**Board**") hereby informs the Shareholders of the following changes to the Prospectus applicable as of 2 September 2024:

I. Removal of securities lending transactions

The Sub-Fund will not use securities lending transactions going forward. As a consequence, all references to securities lending transactions and the corresponding risk disclaimer will be deleted from the supplement of the Sub-Fund.

II. Clarification regarding investments in UCITS and/or other UCIs

It will be clarified in the Prospectus that the Sub-Fund does not invest in UCITS and/or other UCIs for the avoidance of doubt. The Sub-Fund may nonetheless invest up to 10% in money market funds for liquidity management purposes only.

Shareholders disagreeing with the above-mentioned changes may redeem their shares of the Sub-Fund free of any charge from the date of this notice until 2 September 2024.

The abovementioned changes and additional clerical changes will be reflected in an updated version of the Prospectus to be dated September 2024 which will be made available to the shareholders at the registered office of the Company.

The Board

LUXEMBOURG SELECTION FUND

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 33A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Registre de Commerce : Luxembourg B 96.268
(la « **Société** »)

Avis aux actionnaires de LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar (le « Compartiment ») (les « Actionnaires »)

Luxembourg, le 2 août 2024

*Les termes commençant par une majuscule dans les présentes auront le sens qui leur est donné dans le prospectus de la Société (le « **Prospectus** »).*

Chers Actionnaires,

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») informe par la présente les Actionnaires des modifications suivantes apportées au Prospectus avec effet au 2 septembre 2024 :

I. Suppression des opérations de prêt de titres

Le Compartiment n'aura désormais plus recours à des opérations de prêt de titres. Par conséquent, toutes les références aux opérations de prêt de titres et l'avertissement de risque correspondant seront supprimés du supplément du Compartiment.

II. Clarification concernant les investissements dans des OPCVM et/ou d'autres OPC

Pour éviter toute ambiguïté, le Prospectus précisera que le Compartiment n'investit pas dans des OPCVM et/ou d'autres OPC. Le Compartiment peut néanmoins investir jusqu'à 10% dans des fonds du marché monétaire à des fins de gestion des liquidités uniquement.

* * *

Les Actionnaires n'approuvant pas les modifications susmentionnées peuvent demander le rachat de leurs actions du Compartiment gratuitement à partir de la date du présent avis et jusqu'au 2 septembre 2024.

Les changements et modifications administratives supplémentaires susmentionnés seront reflétés dans une version actualisée du Prospectus datée de septembre 2024, qui sera mise à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Le Conseil

LUXEMBOURG SELECTION FUND

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 33A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Registre de Commerce : Luxembourg B 96.268
(la « **Société** »)

Avis aux actionnaires de LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar (le « Compartiment ») (les « Actionnaires »)

Luxembourg, le 2 août 2024

*Les termes commençant par une majuscule dans les présentes auront le sens qui leur est donné dans le prospectus de la Société (le « **Prospectus** »).*

Chers Actionnaires,

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») informe par la présente les Actionnaires des modifications suivantes apportées au Prospectus avec effet au 2 septembre 2024 :

I. Suppression des opérations de prêt de titres

Le Compartiment n'aura désormais plus recours à des opérations de prêt de titres. Par conséquent, toutes les références aux opérations de prêt de titres et l'avertissement de risque correspondant seront supprimés du supplément du Compartiment.

II. Clarification concernant les investissements dans des OPCVM et/ou d'autres OPC

Pour éviter toute ambiguïté, le Prospectus précisera que le Compartiment n'investit pas dans des OPCVM et/ou d'autres OPC. Le Compartiment peut néanmoins investir jusqu'à 10% dans des fonds du marché monétaire à des fins de gestion des liquidités uniquement.

* * *

Les Actionnaires n'approuvant pas les modifications susmentionnées peuvent demander le rachat de leurs actions du Compartiment gratuitement à partir de la date du présent avis et jusqu'au 2 septembre 2024.

Les changements et modifications administratives supplémentaires susmentionnés seront reflétés dans une version actualisée du Prospectus datée de septembre 2024, qui sera mise à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Le Conseil